

Séance du Conseil Général de SAUBRAZ
du 12 octobre 2023 à 20h15

Présidence : M. André Forster, Président

Le Président ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à chacune et chacun. Il remercie les membres d'être présents ce soir.

L'ordre du jour envoyé avec la convocation est le suivant :

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
4. Démission/s et assermentation/s
5. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général
6. Préavis municipal n°06-2023 relatif au crédit complémentaire du budget de fonctionnement de l'année 2023 pour une étude comparative sur l'utilisation du collège
7. Elections à la commission de gestion et à la commission ad hoc
8. Propositions individuelles et divers

1. Appel

Membres présents : 23/ 40

Membres excusés : 12

Membres absents : 5

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé et sera suivi tel que présenté.

3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du 24 août 2023 est approuvé à main levée par la majorité moins une abstention.

4. Démission/s et assermentation/s

Démissions

Le Président n'a reçu aucune démission.

Assermentations

Le Président procède à l'assermentation de Mme Annick Mena.

L'assemblée compte désormais 24 membres présents sur 41.

5. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général

Municipalité

Mme Julie Sprunger, conseillère municipale, présente la synthèse des relevés du radar bruit entre le 30 août 2023 et le 28 septembre 2023.

La conclusion de ces relevés montre que le pourcentage de véhicules dépassant 83 dB s'élève à seulement 0.99% :

- Le nombre de véhicules qui dépassent 83 décibels est très faible.
- Pour se rendre compte, échelle des niveaux sonores :
 - Débroussailleuse : environ 85 dB
 - Tondeuse à gazon : environ 85 dB
- Le bruit reste un aspect très subjectif.
- Le bruit de route peut être plus gênant en été qu'en hiver.

Mme Julie Sprunger, conseillère municipale, ajoute qu'il s'agit de la première étude de ce genre à Saubraz.

Bureau du Conseil

Le Président donne lecture du courrier qu'il a reçu de la part de la soussignée qui fait part de sa démission du poste de secrétaire du conseil général au 31 décembre 2023. Il invite la Municipalité à faire paraître une

annonce pour repourvoir ce poste. Il remercie la secrétaire pour son travail et sa disponibilité. Celle-ci est chaleureusement applaudie (ce qui lui va droit au cœur... merci beaucoup !).

6. Préavis municipal n°06-2023 relatif au crédit complémentaire du budget de fonctionnement de l'année 2023 pour une étude comparative sur l'utilisation du collège

Chacune et chacun a reçu le document susmentionné et a pu en prendre connaissance.

Le Président informe que suite à la diffusion de ce préavis, une séance a été organisée à la Préfecture et réunissant le Président, la Municipalité et les commissions des finances et ad hoc. Il donne la parole à Mme Perrine Rebeaud.

Mme Perrine Rebeaud explique que cette rencontre à Morges la semaine dernière avait pour but d'éclaircir les missions, tâches et compétences des uns et des autres. Le droit de proposition des conseillers généraux a également été expliqué ainsi que les procédures en lien avec ces différentes propositions : le postulat, la motion, etc. P.ex. la réponse à une motion est un préavis municipal, la réponse à un postulat est un rapport de la Municipalité. Or, il s'avère que la Motion Mussard est un postulat et doit être considéré comme tel. Par extension, la préavis municipal n°06-2023 n'est pas un préavis mais le rapport de la Municipalité qui répond au postulat Mussard. Dès lors, le Conseil général n'a pas à se déterminer ni à voter sur ce rapport. Concernant spécifiquement la question de fond, le Conseil général a accepté en décembre dernier un crédit de CHF 100'000.- pour la transformation du collège et cette décision ne peut plus être remise en question.

En réponse à la question de Mme Sylvie Monney, le Président confirme qu'il n'y aura pas de vote ce soir.

M. Michel Conus demande si le lien sur l'aide-mémoire pour les autorités communales vaudoise peut être ajouté sur le site internet de la Commune.

M. Davide Marguccio, Syndic, répond que cela sera fait

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt le débat.

7. Elections à la commission de gestion et à la commission ad hoc

En préambule, le Président rappelle que les membres du Conseil général doivent accepter les fonctions et tâches qui leur sont attribuées.

Il donne la parole à l'assemblée pour la présentation de candidats aux postes à repourvoir suivants :

- Commission de gestion et finances : 2 suppléants
- Commission ad hoc pour la transformation du collège : 1 suppléant

Aucune proposition n'étant présentée, le Président annonce que le Bureau du Conseil général se réunira dimanche 22 octobre prochain et procédera aux nominations nécessaires pour repourvoir ces postes. Il ajoute aussi qu'il n'acceptera aucune démission comme suite à ces nominations ; si c'est le cas, il les transmettra immédiatement à la Préfecture.

8. Propositions individuelles et divers

Le président donne la parole à l'assemblée.

Mme Sylvie Monney demande si la Municipalité a déjà des réponses au sondage qu'elle a distribué sur un éventuel projet de fusion de Communes. Elle relève aussi la difficulté de répondre à ce sondage puisqu'il n'y a aucune information ni explications sur les conséquences d'un tel projet. M. Davide Marguccio, Syndic, répond que les conséquences ont été expliquées lors de la dernière séance du Conseil général, à savoir que la Municipalité souhaite d'abord recueillir l'avis de la population sur ce projet avant un investissement important pour se lancer dans un tel projet. La Municipalité démarrera ce projet si la population y est favorable ; elle souhaite connaître les a priori des habitants sur ce sujet, se renseigner de manière neutre sur ce que la population souhaite sans l'influencer. C'est la raison pour laquelle ce sondage ne comporte aucun argument pour ou contre. La Municipalité communiquera au fur et à mesure sur ce sujet.

En réponse à M. Bernard Arnoldi, M. Davide Marguccio, Syndic, répond que la Municipalité n'est pas bloquée dans le projet du collège : le crédit d'étude a été accepté par le Conseil général ; la prochaine étape, l'été prochain, consistera en la présentation du résultat de l'étude et la demande de crédit pour financer la réalisation des travaux.

La parole n'est plus demandée.

Le Président annonce que la prochaine séance aura lieu le 7 décembre et clôt la séance à 20h45.

Pour le Conseil général

Le Président

La Secrétaire

André Forster

Barbara Kammermann